



DIRECTION GENERALE

**CELLULE DE GESTION DES
MARCHES PUBLICS**

SECRETARIAT PERMANENT

Avis général de passation des marchés n° 001/ACSI/DG/CGMP/SP/2024

L'Agence Congolaise des Systèmes d'Information a prévu des fonds, dans le cadre de son budget d'investissement exercice 2024. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés suivants :

I. Marchés de travaux :

- 1- Aménagement des bureaux du DG et du Secrétariat ;
- 2- Aménagement du jardin et de la façade d'entrée ;
- 3- Aménagement du couloir de l'ACSI ;
- 4- Aménagement du bureau de la comptabilité ;
- 5- Aménagement du bureau de la Caisse ;
- 6- Aménagement du bureau du chef de service approvisionnement ;
- 7- Aménagement du bureau de Mr NGOMA ;
- 8- Aménagement du bureau de Mr ZOBATH ;
- 9- Aménagement de la salle d'accueil ;
- 10- Aménagement de la salle d'exploitation ;
- 11- Aménagement de la salle SIDERE ;
- 12- Aménagement du bâtiment administratif et des logements de la Direction Départementale de Pointe Noire ;
- 13- Ligne ondulée Brazzaville.

II. Marchés de Fournitures et de Services Courants :

- 1- Acquisition du matériel de transport ;
- 2- Acquisition du matériel informatique ;
- 3- Acquisition du matériel de bureau ;
- 4- Acquisition du mobilier de bureau
- 5- Acquisition de deux (02) serveurs SQL 2019 Software Assurance ;
- 6- Acquisition de licence Microsoft office 2019 pour cinquante (50) utilisateurs ;
- 7- Acquisition de licence POWER BI pour cinq (5) utilisateurs ;
- 8- Acquisition de licence TABLEAU pour cinq (5) utilisateurs ;
- 9- Acquisition de quatre logiciel VMware ESXI version 45177 ;
- 10- Acquisition de quatre (04) serveurs PROLIANT ;
- 11- Acquisition de 02 NAS RACKABLE ;
- 12- Acquisition de 08 SWICTH ;

- 13- Acquisition de deux (02) ONDULEURS 20 KVA ;
- 14- Acquisition de quatre (04) licence certificat SSL ;
- 15- Acquisition de Licence FORTIGATE ;
- 16- Acquisition de L'ANTIVIRUS SERVER ;
- 17- Acquisition des caméras.

III. Marché de Prestations intellectuelles :

- 1- Amélioration de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les avis spécifiques d'appel public à la concurrence, pour la passation des marchés, seront publiés ultérieurement dans le Bulletin officiel d'annonces des marchés publics tenu par l'Autorité de régulation des marchés publics ainsi que dans d'autres journaux de grande diffusion.

Fait à Brazzaville, le

Le Directeur Général,



Lord Marhyno GANDOU. /-